



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

// TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LUTTE CONTRE LES RISQUES

AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LUTTER CONTRE LES RISQUES SONT DES PRIORITÉS DE L'ÉTAT COMPTE TENU DU CONTEXTE RÉGIONAL. EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, IL CHOISIT D'ADAPTER CERTAINES POLITIQUES PUBLIQUES AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES (CONSOMMATION DU FONCIER, POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE...).



PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

La stratégie régionale de l'État Eau-air-sol pour les 20 prochaines années

En raison du contexte régional (artificialisation des sols, pollution de l'air, épisodes de sécheresse) et pour mieux prendre en compte les effets du changement climatique, l'État se dote d'une stratégie régionale de développement déclinée en plan d'actions favorables à l'environnement.

Élaborée entre septembre et décembre 2019 par les services de l'État, les collectivités territoriales et les représentants des chambres consulaires, la stratégie eau-air-sol met en cohérence les politiques publiques, prend en compte leurs interactions et fixe des objectifs ambitieux de préservation des ressources pour les vingt prochaines années.

Cette stratégie et son plan d'actions s'appuient également sur les travaux issus de la conférence « Agriculture - Environnement » et du séminaire sur le foncier organisés en 2019 par la direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui a réuni plus de 200 acteurs. Ces deux documents seront partagés en 2020 avec les acteurs locaux porteurs d'initiatives prometteuses.

Création d'aires protégées

La Stratégie nationale de Création des Aires Protégées 2009-2019 améliore la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique. L'État s'est engagé à placer au moins 2% du territoire métropolitain sous protection forte d'ici 2019.

1^{ère}

Auvergne-Rhône-Alpes est la 1^{ère} région en nombre et pourcentage de projets d'aires protégées réalisés

3,06%

Part du territoire régional en aires protégées

ACTION PHARE

- ◆ Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy

La redéfinition du périmètre et de la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy en Haute-Savoie a abouti en 2019. Créée en 1977, cette réserve est une des plus vastes de France et présente de forts enjeux environnementaux.

Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE)

Cinq années après leur adoption, les SRCE de Rhône-Alpes et d'Auvergne ont fait l'objet d'une évaluation en juin 2019.

Ils ont eu une réelle influence en faveur de la biodiversité. Intégrés aux documents d'urbanisme, ils ont permis aux acteurs de l'aménagement de s'approprier les enjeux de continuités écologiques.

Jusqu'en 2018, l'État, les Régions et l'UE ont mobilisé 23,4 M€ pour la mise en œuvre des plans d'actions des SRCE.



Réserve naturelle de Sixt-Passy (CC BY-SA 4.0)

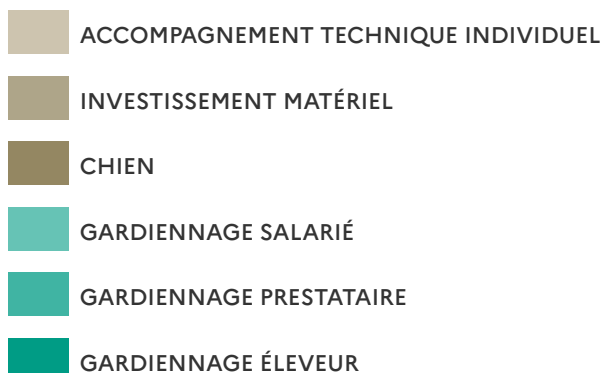
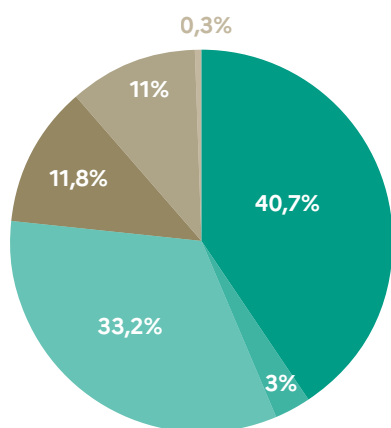
La feuille de route du plan national d'actions 2018-2023 Loup et activités d'élevage adoptée en 2019

Doté de 25 M€ (Etat et Union européenne), le plan national *Loup et activités d'élevage 2018-2023* concerne 5 régions et 23 départements. Le préfet du Rhône, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes en est le préfet coordonnateur.

Au niveau national, la prédation est stable depuis 2 ans malgré la forte hausse du nombre de loups. En 2019, une feuille de route nationale a été adoptée pour tenir compte de cette croissance et de l'atteinte du seuil de viabilité fixé à 500 loups. Elle simplifie et adapte les dispositifs avec des mesures visant à réduire la pression de la prédation sans remettre en cause la viabilité de la population.

Même si les dommages restent élevés, le bilan de l'année 2019 est positif avec une amélioration du protocole d'intervention par l'efficacité des tirs de défense concentrés sur des élevages protégés et prédatés.

La pression de la prédation entraîne des changements de pratiques d'élevage (bergers, clôtures, chiens...) :



2ème

Auvergne-Rhône-Alpes est la 2ème région en nombre d'aides accordées pour la prédation lupine

Total France | Auvergne-Rhône-Alpes

2700 | **900**

Dossiers instruits

26,7 M€ | **8 M€**

Montant des aides accordées

527

Nombre de loups estimé

98 | **30**

Loups tués

3742 | **1039**

Attaques de loups

12 451 | **3734**

Animaux blessés ou tués (essentiellement des ovins et caprins) ayant donné lieu à indemnisation d'éleveurs





PROTÉGER CONTRE LES RISQUES INONDATIONS ET INDUSTRIELS

Vers la maîtrise du risque inondation

Les territoires présentant de forts risques d'inondation sont incités à se doter d'une stratégie locale de prévention déclinée à travers un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), qui conditionne l'attribution d'importantes aides de l'État.

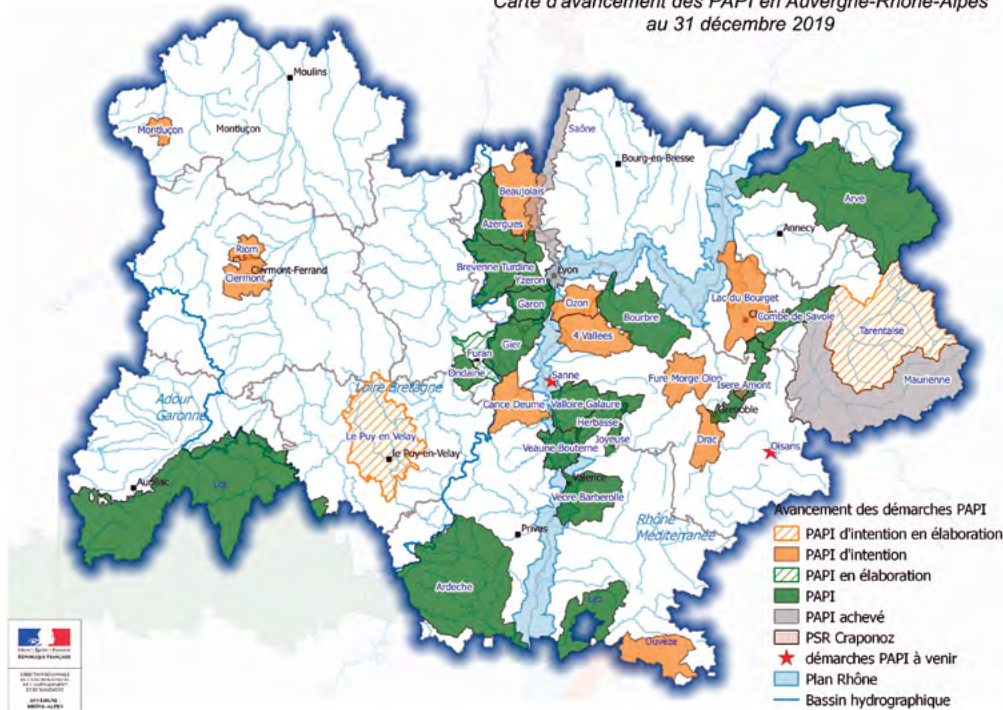
33

PAPI en Auvergne-Rhône-Alpes (cf carte ci-dessous)

8

Dossiers labellisés, dont PAPI de plus de 3 M€

Carte d'avancement des PAPI en Auvergne-Rhône-Alpes au 31 décembre 2019



Gestion de crise lors de l'incident sur le barrage de NAUSSAC en août 2019

Une panne technique a impacté le barrage de NAUSSAC durant la nuit du 4 au 5 août 2019 entraînant la fermeture totale des vannes de l'ouvrage et l'arrêt momentané du soutien d'étiage sur la rivière Allier, qui représentait 60 à 80 % du débit du fleuve durant ce mois d'août.

Le service de prévision des crues du bassin de l'Allier a apporté son expertise sur la gestion de la ressource en eau potable pour tous les secteurs impactés (agriculture, industrie, faune...). Revenue à la normale 13 heures plus tard, la situation a produit un « creux hydraulique » tout le long de l'Allier, ressenti en Haute-Loire et dans le Puy-de-Dôme jusqu'à trois jours plus tard.

Établissements classés SEVESO seuil haut : nouvelles modalités pour les études de danger

En 2019, la méthodologie d'instruction des études de dangers évolue pour donner une plus grande place au contrôle de cohérence entre les engagements des exploitants et les mesures mises en place sur le terrain et pour identifier les améliorations possibles dans la maîtrise des risques. Les 104 établissements SEVESO seuil haut de la région sont inspectés au mois tous les deux ans par la DREAL.

104

Établissements SEVESO seuil haut en Auvergne-Rhône-Alpes dont 31 dans le Rhône

224

Inspections réalisées en 2019



LUTTER CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

ACTIONS PHARES

◆ Révision du plan de protection de l'atmosphère Dans la Vallée de l'Arve

La révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve pour la période 2019-2023 a été approuvée le 29 avril 2019 par le Préfet du département de la Savoie, en présence des représentants de la Région, du Département et des Communautés de communes concernées. La qualité du travail de l'équipe projet Etat / opérateurs a été soulignée. Le plan révisé se fixe des objectifs ambitieux pour respecter, à l'échéance, les valeurs limites applicables en matière de qualité de l'air ainsi que d'un point de vue sanitaire.

◆ Engagement de la révision du PPA de l'agglomération lyonnaise

Cinq ans après son adoption, le PPA de l'agglomération lyonnaise a fait l'objet d'une évaluation en octobre 2019. Si globalement la qualité de l'air s'est améliorée entre 2013 et 2018, environ 14 000 personnes restent exposées à des concentrations d'oxyde d'azote dépassant les valeurs limites réglementaires. Dans son jugement du 26 septembre 2019, le Tribunal administratif de Lyon qualifie d'insuffisante les mesures actuelles pour éviter le dépassement des valeurs limites réglementaires. Le Préfet du Rhône a acté l'engagement collectif des acteurs pour réviser le PPA d'ici mi-2021.

◆ Gestion des pics de pollution à l'ozone dans le Rhône

Une pollution à l'ozone a été constatée dans le département du Rhône le 24 juin 2019. Des arrêtés préfectoraux ont fixé les dispositions à respecter pour les secteurs industriels, BTP et carrières, agricoles, résidentiels, transports, spectacles pyrotechniques. Dans ce cadre, la DREAL a engagé une dizaine d'inspections auprès des industriels identifiés comme les plus gros émetteurs. Le bilan met en évidence un gain de 5 tonnes en « émissions évitées » de molécules précédant la formation de l'ozone.

